

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Basée sur Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par Règlement (UE) n° 2015/830



NOVA STRUCTURE SPRAY

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : NOVA STRUCTURE SPRAY
Numéro d'enregistrement REACH : Sans objet (mélange)
Type de produit REACH : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Agent anticorrosion

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune utilisation déconseillée connue

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur de la fiche de données de sécurité

Novatio*
Industrielaan 5B
B-2250 Olen
☎ +32 14 25 76 40
☎ +32 14 22 02 66
info@novatio.be
*NOVATIO is a registered trademark of Novatech International
Industrielaan 5B

Fabricant du produit

Novatech International N.V.
Industrielaan 5B
B-2250 Olen
☎ +32 14 85 97 37
☎ +32 14 85 97 38
info@tec7.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h/24h (Consultation téléphonique: anglais, français, allemand, néerlandais):
+32 14 58 45 45 (BIG)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

Classe	Catégorie	Mentions de danger
Aérosol	catégorie 1	H222: Aérosol extrêmement inflammable.
Aérosol	catégorie 1	H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Repr.	catégorie 2	H361d: Susceptible de nuire au fœtus.
Eye Irrit.	catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE	catégorie 3	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2. Éléments d'étiquetage



Contient: acétate d'éthyle; butanone; toluène.

Mention d'avertissement Danger

Phrases H

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Phrases P

Rédigée par: Brandweerinformatiecentrum voor gevaarlijke stoffen vzw (BIG)
Technische Schoolstraat 43 A, B-2440 Geel
<http://www.big.be>
© BIG vzw

Motif de la révision: 2.2

Numéro de la révision: 0400

Date d'établissement: 2009-08-18

Date de la révision: 2016-04-07

Numéro de produit: 48507

1 / 23

134-16239-486-fr-FR

NOVA STRUCTURE SPRAY

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P410 + P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122°F.

Informations supplémentaires

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3. Autres dangers

Gaz/vapeur se propage au ras du sol: risque d'inflammation

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Ne s'applique pas

3.2. Mélanges

Nom REACH n° d'enregistrement	N° CAS N° CE	Conc. (C)	Classification selon CLP	Note	Remarque
acétate d'éthyle 01-2119475103-46	141-78-6 205-500-4	25%<C<50%	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	(1)(2)(10)	Constituant
butanone 01-2119457290-43	78-93-3 201-159-0	10%<C<25%	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	(1)(2)(10)	Constituant
toluène 01-2119471310-51	108-88-3 203-625-9	1%<C<5%	Flam. Liq. 2; H225 Repr. 2; H361d Asp. Tox. 1; H304 STOT RE 2; H373 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336	(1)(2)(10)	Constituant
méthanol 01-2119433307-44	67-56-1 200-659-6	C<1%	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 3; H311 Acute Tox. 3; H301 STOT SE 1; H370	(1)(2)(8)(10)	Constituant
propane 01-2119486944-21	74-98-6 200-827-9	10%<C<25%	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas - Gaz liquéfié; H280	(1)(2)(10)	Gaz propulseur
butane 01-2119474691-32	106-97-8 203-448-7	5%<C<10%	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas - Gaz liquéfié; H280	(1)(2)(10)	Gaz propulseur
isobutane 01-2119485395-27	75-28-5 200-857-2	5%<C<10%	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas - Gaz liquéfié; H280	(1)(2)(10)	Gaz propulseur

(10) Soumis aux restrictions de l'Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006

(1) Texte intégral des phrases H: voir point 16

(2) Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires

(8) Limites de concentration spécifiques, voir point 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Mesures générales:

En cas de malaise consulter un médecin.

Après inhalation:

Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.

Après contact avec la peau:

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Après contact avec les yeux:

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Ne pas utiliser de produits neutralisants. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.2.1 Symptômes aigus

Après inhalation:

EXPOSITION A DE FORTES CONCENTRATIONS: Dépression du système nerveux central. Irritation des voies respiratoires. Irritation des muqueuses nasales. Vertiges. Narcose. Maux de tête. Pertes de connaissance.

Motif de la révision: 2.2

Date d'établissement: 2009-08-18

Date de la révision: 2016-04-07

Numéro de la révision: 0400

Numéro de produit: 48507

2 / 23

NOVA STRUCTURE SPRAY

Après contact avec la peau:

APRES EXPOSITION/CONTACT PROLONGE: Teint rouge. Gerçures de la peau.

Après contact avec les yeux:

Irritation du tissu oculaire.

Après ingestion:

Pas d'effets connus.

4.2.2 Symptômes différés

Pas d'effets connus.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:

Mousse résistant à l'alcool. Acide carbonique. Poudre BC. Sable/terre.

5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés:

L'eau (jet PLEIN) est inefficace pour l'extinction.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de CO et de CO2 en cas de combustion. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

5.3. Conseils aux pompiers

5.3.1 Instructions:

Refroidir à l'eau les récipients fermés lorsque ceux-ci sont exposés au feu. Risque d'explosion physique: éteindre/refroidir depuis abri. Ne pas déplacer la cargaison si exposée à la chaleur. Après refroidissement: explosion physique toujours possible.

5.3.2 Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants. Lunettes bien ajustables. Vêtements de protection. Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Arrêter les moteurs et interdiction de fumer. Ni flammes nues ni étincelles. Appareils et éclairage utilisables en atmosphère explosive.

6.1.1 Equipement de protection pour les non-secouristes

Voir point 8.2

6.1.2 Equipement de protection pour les secouristes

Gants. Lunettes bien ajustables. Vêtements de protection.

Vêtements de protection appropriés

Voir point 8.2

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer le liquide répandu.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme. Recueillir soigneusement le solide répandu/les restes. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Porter produit recueilli au fabricant/à l'instance compétente. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir point 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Appareils/éclairage anti-étincelles et antidéflagrants. Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Tenir à l'écart de sources d'ignition/des étincelles. Gaz/vapeur plus lourde que l'air à 20°C. Observer une hygiène stricte.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:

Température de stockage: < 50 °C. Conserver dans un endroit frais. Conserver à l'abri des rayons solaires directs. Local à l'épreuve du feu. Conforme à la réglementation.

7.2.2 Tenir à l'écart de:

Sources de chaleur, sources d'ignition.

7.2.3 Matériau d'emballage approprié:

Aérosol.

7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:

Aucun renseignement disponible

NOVA STRUCTURE SPRAY

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Voir les informations transmises par le fabricant.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Exposition professionnelle

a) Valeurs limites d'exposition professionnelle

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

UE

Butanone	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	200 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	600 mg/m ³
	Valeur courte durée (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	300 ppm
	Valeur courte durée (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	900 mg/m ³
Méthanol	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	200 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	260 mg/m ³
Toluène	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	50 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	192 mg/m ³
	Valeur courte durée (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	100 ppm
	Valeur courte durée (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	384 mg/m ³

Belgique

2-Butanone	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	200 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	600 mg/m ³
	Valeur courte durée	300 ppm
	Valeur courte durée	900 mg/m ³
Acétate d'éthyle	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	400 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	1461 mg/m ³
Alcool méthylique	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	200 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	266 mg/m ³
	Valeur courte durée	250 ppm
Hydrocarbures aliphatiques sous forme gazeuse : (Alcanes C1-C4)	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	333 mg/m ³
	Valeur courte durée	333 mg/m ³
Toluène	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	1000 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	20 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	77 mg/m ³
	Valeur courte durée	100 ppm
Valeur courte durée	384 mg/m ³	

Pays-Bas

2-Butanon	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	197 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	590 mg/m ³
	Valeur courte durée (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	300 ppm
	Valeur courte durée (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	900 mg/m ³
Ethylacetaat	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle de caractère indicatif)	150 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle de caractère indicatif)	550 mg/m ³
	Valeur courte durée (Valeur limite d'exposition professionnelle de caractère indicatif)	300 ppm
	Valeur courte durée (Valeur limite d'exposition professionnelle de caractère indicatif)	1100 mg/m ³
Methanol	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	100 ppm

NOVA STRUCTURE SPRAY

Methanol	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	133 mg/m ³
n-Butaan	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle de caractère indicatif)	592 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle de caractère indicatif)	1430 mg/m ³
Tolueen	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	39 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	150 mg/m ³
	Valeur courte durée (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	100 ppm
	Valeur courte durée (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	384 mg/m ³

France

Acétate d'éthyle	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VL: Valeur non réglementaire indicative)	400 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VL: Valeur non réglementaire indicative)	1400 mg/m ³
Methanol	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	200 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	260 mg/m ³
	Valeur courte durée (VL: Valeur non réglementaire indicative)	1000 ppm
	Valeur courte durée (VL: Valeur non réglementaire indicative)	1300 mg/m ³
Méthyléthylcétone	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	200 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	600 mg/m ³
	Valeur courte durée (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	300 ppm
	Valeur courte durée (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	900 mg/m ³
n-Butane	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VL: Valeur non réglementaire indicative)	800 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VL: Valeur non réglementaire indicative)	1900 mg/m ³
Toluène	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	20 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	76.8 mg/m ³
	Valeur courte durée (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	100 ppm
	Valeur courte durée (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	384 mg/m ³

Allemagne

Butan	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	1000 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	2400 mg/m ³
Butanon	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	200 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	600 mg/m ³
Ethylacetat	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	400 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	1500 mg/m ³
Isobutan	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	1000 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	2400 mg/m ³
Methanol	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	200 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	270 mg/m ³
Propan	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	1000 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	1800 mg/m ³
Toluol	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	50 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	190 mg/m ³

UK

Butan-2-one (methyl ethyl ketone)	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	200 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	600 mg/m ³
	Valeur courte durée (Workplace exposure limit (EH40/2005))	300 ppm
	Valeur courte durée (Workplace exposure limit (EH40/2005))	899 mg/m ³
Butane	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	600 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	1450 mg/m ³
	Valeur courte durée (Workplace exposure limit (EH40/2005))	750 ppm

Motif de la révision: 2.2

Date d'établissement: 2009-08-18

Date de la révision: 2016-04-07

Numéro de la révision: 0400

Numéro de produit: 48507

5 / 23

NOVA STRUCTURE SPRAY

Butane	Valeur courte durée (Workplace exposure limit (EH40/2005))	1810 mg/m ³
Ethyl acetate	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	200 ppm
	Valeur courte durée (Workplace exposure limit (EH40/2005))	400 ppm
Methanol	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	200 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	266 mg/m ³
	Valeur courte durée (Workplace exposure limit (EH40/2005))	250 ppm
	Valeur courte durée (Workplace exposure limit (EH40/2005))	333 mg/m ³
Toluene	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	50 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	191 mg/m ³
	Valeur courte durée (Workplace exposure limit (EH40/2005))	100 ppm
	Valeur courte durée (Workplace exposure limit (EH40/2005))	384 mg/m ³

USA (TLV-ACGIH)

Butane, all isomers	Valeur courte durée (TLV - Adopted Value)	1000 ppm
Ethyl acetate	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TLV - Adopted Value)	400 ppm
	Valeur courte durée (TLV - Adopted Value)	200 ppm
Methanol	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TLV - Adopted Value)	200 ppm
	Valeur courte durée (TLV - Adopted Value)	250 ppm
Methyl ethyl ketone (MEK)	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TLV - Adopted Value)	200 ppm
	Valeur courte durée (TLV - Adopted Value)	300 ppm
Toluene	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TLV - Adopted Value)	20 ppm
	Valeur courte durée (TLV - Adopted Value)	20 ppm

b) Valeurs limites biologiques nationales

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

Allemagne

Butanon (2-Butanon; Ethylmethylketon) (Butanon (2-Butanon))	Urin: expositionsende, bzw. schichtende	2 mg/l	05/2015 DFG
Methanol (Methanol)	Urin: bei langzeitexposition: nach mehreren vorangegangenen schichten expositionsende, bzw. schichtende	30 mg/l	11/2012 Ständige Senatskommission zur Prüfung gesundheitsschädlicher Arbeitsstoffe der DFG
Toluol (o-Kresol (nach Hydrolyse))	Urin: bei langzeitexposition: nach mehreren vorangegangenen schichten expositionsende, bzw. schichtende	1,5 mg/l	11/2012 Ständige Senatskommission zur Prüfung gesundheitsschädlicher Arbeitsstoffe der DFG
Toluol (Toluol)	Vollblut: expositionsende, bzw. schichtende	600 µg/l	11/2012 Ständige Senatskommission zur Prüfung gesundheitsschädlicher Arbeitsstoffe der DFG

USA (BEI-ACGIH)

Methanol (Methanol)	Urine: end of shift	15 mg/L	
Methyl ethyl ketone (MEK)	urine: end of shift	2 mg/L	
Toluene (o-Cresol)	Urine: end of shift	0,3 mg/g creatinine	
Toluene (Toluene)	Blood: prior to last shift of workweek	0,02 mg/L	
Toluene (Toluene)	urine: end of shift	0,03 mg/L	

8.1.2 Méthodes de prélèvement

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

2-Butanone (MEK) (Methyl ethyl ketone)	NIOSH	2500
2-Butanone (Methyl ethyl ketone)	OSHA	84
2-Butanone (organic and inorganic gases by Extractive FTIR)	NIOSH	3800
2-Butanone (Volatile Organic compounds)	NIOSH	2549
2-Butanone	OSHA	1004
2-Butanone	OSHA	13
ACETONE and METHYL ETHYL KETONE in urine	NIOSH	8319
Ethyl acetate (Volatile Organic compounds)	NIOSH	2549
Ethyl Acetate	NIOSH	1457
Ethyl Acetate	OSHA	7
MEK	NIOSH	8002
Methanol (organic and inorganic gases by Extractive FTIR)	NIOSH	3800
Methanol (Volatile Organic compounds)	NIOSH	2549
Methyl Alcohol (Methanol)	NIOSH	2000
Methyl Alcohol	OSHA	91

Motif de la révision: 2.2

Date d'établissement: 2009-08-18

Date de la révision: 2016-04-07

Numéro de la révision: 0400

Numéro de produit: 48507

6 / 23

NOVA STRUCTURE SPRAY

Methyl Ethyl Ketone (ketones I)	NIOSH	2555
Methyl Ethyl Ketone	OSHA	16
Toluene (Hydrocarbons, aromatic)	NIOSH	1501
Toluene (organic and inorganic gases by Extractive FTIR)	NIOSH	3800
Toluene (Volatile Organic compounds)	NIOSH	2549
Toluene in blood	NIOSH	8007
Toluene	NIOSH	4000
Toluene	NIOSH	8002
Toluene	NIOSH	95-117
Toluene	OSHA	111

8.1.3 Valeurs limites applicables lorsqu'on utilise la substance ou le mélange aux fins prévues

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

8.1.4 Valeurs DNEL/PNEC

DNEL/DMEL - Travailleurs

acétate d'éthyle

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets aigus systémiques – inhalation	1468 mg/m ³	
	Effets aigus locaux – inhalation	1468 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	63 mg/kg bw/jour	
	Effets systémiques à long terme – inhalation	734 mg/m ³	
	Effets locaux à long terme – inhalation	734 mg/m ³	

butanone

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	600 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	1161 mg/kg bw/jour	

toluène

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	192 mg/m ³	
	Effets aigus systémiques – inhalation	384 mg/m ³	
	Effets locaux à long terme – inhalation	192 mg/m ³	
	Effets aigus locaux – inhalation	384 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	384 mg/kg bw/jour	

méthanol

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	260 mg/m ³	
	Effets aigus systémiques – inhalation	260 mg/m ³	
	Effets locaux à long terme – inhalation	260 mg/m ³	
	Effets aigus locaux – inhalation	260 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	40 mg/kg bw/jour	
	Effets aigus systémiques – voie cutanée	40 mg/kg bw/jour	

DNEL/DMEL - Grand public

acétate d'éthyle

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets aigus systémiques – inhalation	734 mg/m ³	
	Effets aigus locaux – inhalation	734 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	37 mg/kg bw/jour	
	Effets systémiques à long terme – inhalation	367 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	4.5 mg/kg bw/jour	
	Effets locaux à long terme – inhalation	367 mg/m ³	

butanone

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	106 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	412 mg/kg bw/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	31 mg/kg bw/jour	

toluène

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	56.5 mg/m ³	
	Effets aigus systémiques – inhalation	226 mg/m ³	
	Effets locaux à long terme – inhalation	56.5 mg/m ³	
	Effets aigus locaux – inhalation	226 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	226 mg/kg bw/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	8.13 mg/kg bw/jour	

NOVA STRUCTURE SPRAY

méthanol

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	50 mg/m ³	
	Effets aigus systémiques – inhalation	50 mg/m ³	
	Effets locaux à long terme – inhalation	50 mg/m ³	
	Effets aigus locaux – inhalation	50 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	8 mg/kg bw/jour	
	Effets aigus systémiques – voie cutanée	8 mg/kg bw/jour	

PNEC

acétate d'éthyle

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	0.26 mg/l	
Eau de mer	0.026 mg/l	
Sédiment d'eau douce	1.25 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	0.125 mg/kg sédiment dw	
Sol	0.24 mg/kg sol dw	
STP	650 mg/l	

butanone

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	55.8 mg/l	
Eau de mer	55.8 mg/l	
Eau (rejets intermittents)	55.8 mg/l	
STP	709 mg/l	
Sédiment d'eau douce	284.74 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	284.7 mg/kg sédiment dw	
Sol	22.5 mg/kg sol dw	
Nourriture	1000 mg/kg alimentation	

toluène

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	0.68 mg/l	
Eau de mer	0.68 mg/l	
Eau (rejets intermittents)	0.68 mg/l	
STP	13.61 mg/l	
Sédiment d'eau douce	16.39 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	16.39 mg/kg sédiment dw	
Sol	2.89 mg/kg sol dw	

méthanol

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	20.8 mg/l	
Eau de mer	2.08 mg/l	
Eau (rejets intermittents)	1540 mg/l	
STP	100 mg/l	
Sédiment d'eau douce	77 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	7.7 mg/kg sédiment dw	
Sol	3.18 mg/kg sol dw	

8.1.5 Control banding

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

8.2. Contrôles de l'exposition

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Appareils/éclairage antiétincelles et antidéflagrants. Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Tenir à l'écart de sources d'ignition/des étincelles. Mesurer régulièrement la concentration dans l'air.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Observer une hygiène stricte. Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

a) Protection respiratoire:

Masque à gaz avec filtre A si conc. dans l'air > valeur limite d'exposition.

b) Protection des mains:

Gants.

Matériaux appropriés	Délai de rupture	Épaisseur
caoutchouc au butyle	>240 minutes	0.12 mm
caoutchouc nitrile	>240 minutes	0.12 mm
viton	>240 minutes	0.12 mm

- matériaux appropriés (bonne résistance)

Caoutchouc au butyle, viton, caoutchouc nitrile.

c) Protection des yeux:

Lunettes bien ajustables.

NOVA STRUCTURE SPRAY

d) Protection de la peau:

Protection de la tête/du cou. Vêtements de protection.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Voir points 6.2, 6.3 et 13

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect physique	Aérosol
Odeur	Odeur caractéristique
Seuil d'odeur	Aucun renseignement disponible
Couleur	Noir
Taille des particules	Aucun renseignement disponible
Limites d'inflammabilité	1.5 - 11.5 vol %
Inflammabilité	Aérosol extrêmement inflammable.
Log Kow	Sans objet (mélange)
Viscosité dynamique	Aucun renseignement disponible
Viscosité cinématique	Aucun renseignement disponible
Point de fusion	Aucun renseignement disponible
Point d'ébullition	Aucun renseignement disponible
Point d'éclair	Aucun renseignement disponible
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur relative	> 2
Pression de vapeur	8300 hPa ; 20 °C
Solubilité	l'eau ; insoluble
Densité relative	0.80 ; 20 °C ; Liquide
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-ignition	Aucun renseignement disponible
Propriétés explosives	Aucun groupement chimique associé à des propriétés explosives
Propriétés comburantes	Aucun groupement chimique associé à des propriétés comburantes
pH	Aucun renseignement disponible

9.2. Autres informations

Densité absolue	795 kg/m ³ ; 20 °C ; Liquide
-----------------	---

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Peut s'enflammer en contact avec une étincelle. Gaz/vapeur se propage au ras du sol: risque d'inflammation.

10.2. Stabilité chimique

Aucun renseignement disponible.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun renseignement disponible.

10.4. Conditions à éviter

Appareils/éclairage antiétincelles et antidéflagrants. Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Tenir à l'écart de sources d'ignition/des étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Aucun renseignement disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Formation de CO et de CO₂ en cas de combustion.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

11.1.1 Résultats d'essais

Toxicité aiguë

NOVA STRUCTURE SPRAY

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

NOVA STRUCTURE SPRAY

acétate d'éthyle

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	Équivalent à OCDE 401	4934 mg/kg bw		Lapin (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	
Dermal	DL50	24h cuff method	> 20000 mg/kg bw		Lapin (mâle)	Valeur expérimentale	
Inhalation	CL50	Autres	> 22.5 mg/l	6 h	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	

butanone

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	Équivalent à OCDE 423	2193 mg/kg bw		Rat (masculin/féminin)	Read-across	
Dermal	DL50	Équivalent à OCDE 402	> 10 ml/kg bw	24 h	Lapin (mâle)	Valeur expérimentale	
Inhalation (vapeurs)						Dispense de données	

toluène

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Par voie orale (une dose)	DL50	Équivalent à OCDE 401	5580 mg/kg bw		Rat (mâle)	Valeur expérimentale	
Dermal	DL50	Autres	> 5000 mg/kg bw	24 h	Lapin (mâle)	Valeur expérimentale	
Inhalation (vapeurs)	CL50	Équivalent à OCDE 403	25.7 mg/l air	4 h	Rat (mâle)	Valeur expérimentale	

méthanol

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral			catégorie 3			Annexe VI	
Oral	DL50	Test de BASF	1187 mg/kg bw - 2769 mg/kg bw		Rat (masculin/féminin)	Éléments de preuve	
Dermal			catégorie 3			Annexe VI	
Dermal	DL50		17100 mg/kg		Lapin	Étude de	
Inhalation (vapeurs)			catégorie 3			Annexe VI	
Inconnu	CL50	Test de BASF	128.2 mg/l air	4 h	Rat (masculin/féminin)	Éléments de preuve	

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Non classé pour la toxicité aiguë

Corrosion/irritation

NOVA STRUCTURE SPRAY

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

acétate d'éthyle

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Non irritant	OCDE 405		24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
Oeil	Non irritant	Observation des humains	4 h		Humain	Valeur expérimentale	
Oeil	Irritant; catégorie 2					Annexe VI	
Dermal	Légèrement irritant	Équivalent à OCDE 404		24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
Dermal	Non irritant	Patch test	4 semaine(s)		Humain	Valeur expérimentale	
Inhalation	Légèrement irritant	Observation des humains	4 h		Humain	Valeur expérimentale	

butanone

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Irritant	Équivalent à OCDE 405		24; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	Exposition unique
Peau	Non irritant	OCDE 404	4 h	4; 24; 48; 72 heures	Lapin	Read-across	

NOVA STRUCTURE SPRAY

toluène

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Non irritant	Équivalent à OCDE 405		24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	Administration unique
Peau	Irritant	Équivalent à OCDE 404	4 h	24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	

méthanol

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Non irritant	Test de BASF		1; 24 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
Peau	Non irritant	Test de BASF	20 h	48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Irritant pour les yeux
 Non classé dans les irritants cutanés
 Non classé comme irritant pour les voies respiratoires

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

NOVA STRUCTURE SPRAY

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

acétate d'éthyle

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Dermal	Non sensibilisant	OCDE 406		24; 48 heures	Cobaye (femelle)	Valeur expérimentale	

butanone

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	OCDE 406		24; 48 heures	Cobaye (femelle)	Valeur expérimentale	

toluène

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	Équivalent à OCDE 406	72 h	24; 48 heures	Cobaye (femelle)	Valeur expérimentale	

méthanol

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	Équivalent à OCDE 406		24; 48; 72 heures	Cobaye (femelle)	Valeur expérimentale	

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Non classé comme sensibilisant par voie cutanée
 Non classé comme sensibilisant par inhalation

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

NOVA STRUCTURE SPRAY

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

acétate d'éthyle

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Oral	NOAEL	Équivalent à OCDE 410	900 mg/kg bw/jour		Aucun effet	90 jour(s) - 92 jour(s)	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale
Inhalation	LOEC	Équivalent à OCDE 413	350 ppm		Irritation nasale	94 jour(s)	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale

NOVA STRUCTURE SPRAY

butanone

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Oral								Dispense de données
Dermal								Dispense de données
Inhalation (vapeurs)	NOAEC	Équivalent à OCDE 413	5041 ppm		Aucun effet	13 semaines (6h/jour, 5 jours/semaine)	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale
Inhalation (vapeurs)			STOT SE cat.3	Système nerveux central	Somnolence, vertiges			Annexe VI

toluène

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Oral	NOAEL	Équivalent à OCDE 408	625 mg/kg bw/jour		Aucun effet	13 semaines (tous les jours, 5 jours/semaine)	Souris (masculin/féminin)	Valeur expérimentale
Dermal								Dispense de données
Inhalation (vapeurs)	LOAEC	Équivalent à OCDE 453	600 ppm	Système respiratoire	Érosion/dégénérescence de l'épithélium nasal	103 semaines (6h/jour, 5 jours/semaine)	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale
Inhalation	NOAEC	Observation des humains	50 ppm	Système nerveux central	Aucun effet	4.5 h	Humain (mâle)	Valeur expérimentale

méthanol

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Oral		Incident			Troubles visuels jusqu'à cécité permanente		Humain	Étude de littérature
Oral	Niveau de dose		500 mg/kg - 1000 mg/kg	Paupière	Atteinte du système	1.5 jour(s) - 6 jour(s)	Singe (mâle)	Valeur expérimentale
Dermal		Incident			Troubles visuels jusqu'à cécité permanente		Humain	Étude de littérature
Inhalation		Incident			Troubles visuels jusqu'à cécité permanente		Humain	Étude de littérature
Inhalation (vapeurs)	Niveau de dose	Observation des humains	0.26 mg/l air	Système nerveux central	Aucun effet	4 h	Humain	Éléments de preuve

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Non classé pour la toxicité subchronique

Mutagénicité sur les cellules germinales (in vitro)

NOVA STRUCTURE SPRAY

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange acétate d'éthyle

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Négatif	Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)		Valeur expérimentale

butanone

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Négatif	Équivalent à OCDE 473	Cellules de foie de rat	Aucun effet	Valeur expérimentale
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 476	Souris (cellule de lymphome L5178Y)	Aucun effet	Valeur expérimentale
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)	Aucun effet	Valeur expérimentale

toluène

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Négatif	Équivalent à OCDE 476	Souris (cellule de lymphome L5178Y)	Aucun effet	Valeur expérimentale
Négatif	Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)	Aucun effet	Valeur expérimentale

Motif de la révision: 2.2

Date d'établissement: 2009-08-18

Date de la révision: 2016-04-07

Numéro de la révision: 0400

Numéro de produit: 48507

12 / 23

NOVA STRUCTURE SPRAY

méthanol

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 476	Fibroblastes pulmonaires de hamster chinois	Aucun effet	Valeur expérimentale

Mutagénicité sur les cellules germinales (in vivo)

NOVA STRUCTURE SPRAY

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

acétate d'éthyle

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
Négatif	Équivalent à OCDE 474		Hamster (masculin/féminin)		Valeur expérimentale

butanone

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
Négatif	Équivalent à OCDE 474		Souris (masculin/féminin)		Valeur expérimentale

toluène

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
Négatif	Autres		Rat		Valeur expérimentale
Négatif	Équivalent à OCDE 478	8 semaines (6h/jour, 5 jours/semaine)	Souris (mâle)		Valeur expérimentale

méthanol

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
Négatif	OCDE 474	5 jours (6h/jour)	Souris (mâle)		Valeur expérimentale

Cancérogénicité

NOVA STRUCTURE SPRAY

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

toluène

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Inhalation (vapeurs)	NOAEC	Équivalent à OCDE 453	1200 ppm	103 semaines (6h/jour, 5 jours/semaine)	Rat (masculin/féminin)	Aucun effet		Valeur expérimentale
Dermal	NOAEL	Étude de toxicité cancérogène	0.05 ml (2 fois par semaine)		Souris (mâle)	Aucun effet		Valeur expérimentale

méthanol

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Inhalation (vapeurs)	NOAEC	Équivalent à OCDE 453	≥ 1.3 mg/l air	24 mois (tous les jours, 20h/jour)	Souris (masculin/féminin)	Aucun effet		Valeur expérimentale
Oral	LOAEL		1800 mg/kg bw/jour - 2100 mg/kg bw/jour		Souris (masculin/féminin)	Cancérogénicité		Données insuffisantes, non concluantes

Toxicité pour la reproduction

NOVA STRUCTURE SPRAY

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

NOVA STRUCTURE SPRAY

acétate d'éthyle

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement	NOAEC	Équivalent à OCDE 414	73300 mg/m ³	1 jours (gestation, tous les jours) - 19 jours (gestation, tous les jours)	Rat	Modifications histopathologiques	Généraux	Read-across
	NOAEL	Équivalent à OCDE 414	> 3600 mg/kg bw/jour	8 jours (gestation, tous les jours) - 14 jours (gestation, tous les jours)	Souris	Aucun effet		Read-across
Effets sur la fertilité	NOAEL	Équivalent à OCDE 416	26400 mg/kg bw/jour	18 semaine(s)	Souris (masculin/féminin)	Aucun effet	Généraux	Read-across

butanone

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement	NOAEC	Équivalent à OCDE 414	1002 ppm	10 jours (7h/jour)	Rat	Aucun effet	Fœtus	Valeur expérimentale
Toxicité maternelle	NOAEC	Équivalent à OCDE 414	1002 ppm	10 jours (7h/jour)	Rat (femelle)	Aucun effet		Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité	NOAEL	Équivalent à OCDE 416	1644 mg/kg bw/jour - 1771 mg/kg bw/jour		Rat (masculin/féminin)	Aucun effet		Read-across

toluène

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement	NOAEC	EPA OTS 798.4350	750 ppm	20 jours (6h/jour)	Rat (femelle)	Aucun effet		Valeur expérimentale
Toxicité maternelle	NOAEC	EPA OTS 798.4350	750 ppm	20 jours (6h/jour)	Rat (femelle)	Toxicité maternelle		Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité	NOAEC (P)	OCDE 416	2000 ppm	11 semaines (6h/jour, 7 jours/semaine)	Rat (masculin/féminin)	Aucun effet		Valeur expérimentale
	NOAEC (F1)	OCDE 416	500 ppm	11 semaines (6h/jour, 7 jours/semaine)	Rat (masculin/féminin)	Aucun effet		Valeur expérimentale
	NOAEC (F2)	OCDE 416	500 ppm	11 semaines (6h/jour, 7 jours/semaine)	Rat (masculin/féminin)	Aucun effet		Valeur expérimentale

méthanol

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement	NOAEC	Équivalent à OCDE 414	1.33 mg/kg bw/jour	11 jours (gestation, tous les jours)	Rat (femelle)	Aucun effet		Valeur expérimentale
Toxicité maternelle	NOAEC	Équivalent à OCDE 414	1.33 mg/kg bw/jour	11 jours (gestation, tous les jours)	Rat (femelle)	Aucun effet		Éléments de preuve
Effets sur la fertilité	NOAEC (P)		2.39 mg/l air	355 jours (2.5h/jour)	Singe (femelle)	Aucun effet		Éléments de preuve

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

Conclusion CMR

Susceptible de nuire au fœtus.

Non classé pour la mutagénicité ou la génotoxicité

Non classé pour la cancérogénicité

Toxicité autres effets

NOVA STRUCTURE SPRAY

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

acétate d'éthyle

Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Organisme	Détermination de la valeur
NOAEC	Équivalent à OCDE 424	750 ppm		Effets neurotoxiques	99 jour(s) - 100 jour(s)	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale

NOVA STRUCTURE SPRAY

butanone

Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Organisme	Détermination de la valeur
	Équivalent à OCDE 404		Peau	Dessèchement ou gerçures de la peau			Read-across

méthanol

Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Organisme	Détermination de la valeur
LDLO		4000 mg/kg bw		Mortalité		Singe (masculin/féminin)	Valeur expérimentale

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

Conclusion

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

NOVA STRUCTURE SPRAY

Pas d'effets connus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

NOVA STRUCTURE SPRAY

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

acétate d'éthyle

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	US EPA	230 mg/l	96 h	Pimephales promelas	Système à courant	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
Toxicité aiguë invertébrés	CE50	Autres	165 mg/l	48 h	Daphnia magna		Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	CL50	DIN 38412-9	5600 mg/l	48 h	Desmodesmus subspicatus	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
Toxicité aiguë autres organismes aquatiques	CL50	Autres	180 mg/l	48 h	Xenopus laevis		Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
Toxicité chronique poissons	NOEC	Équivalent à OCDE 212	< 9.65 mg/l	96 h	Pimephales promelas	Système à courant	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
Toxicité chronique invertébré aquatique	NOEC	Autres	2.4 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
Toxicité micro-organismes aquatiques	Toxicity threshold	Équivalent à DIN 38412/8	650 mg/l	16 h	Pseudomonas putida	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale

butanone

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	OCDE 203	2993 mg/l	96 h	Pimephales promelas	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité aiguë invertébrés	CE50	OCDE 202	308 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	ErC50	OCDE 201	1972 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité micro-organismes aquatiques	CEO	DIN 38412-8	1150 mg/l	16 h	Pseudomonas putida	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale

toluène

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50		5.5 mg/l	96 h	Oncorhynchus kisutch	Système à courant	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
Toxicité aiguë invertébrés	CL50	US EPA	3.78 mg/l	48 h	Ceriodaphnia dubia		Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	CE50		12.5 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum			Étude de littérature
Toxicité chronique poissons	NOEC		1.39 mg/l	40 jour(s)	Oncorhynchus kisutch	Système à courant	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Taux de croissance
Toxicité chronique invertébré aquatique	NOEC	US EPA	0.74 mg/l	7 jour(s)	Ceriodaphnia dubia		Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Reproduction
Toxicité micro-organismes aquatiques	CE50		84 mg/l	24 h	Nitrosomonas	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale

Motif de la révision: 2.2

Date d'établissement: 2009-08-18

Date de la révision: 2016-04-07

Numéro de la révision: 0400

Numéro de produit: 48507

15 / 23

NOVA STRUCTURE SPRAY

méthanol

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	EPA 660/3 - 75/009	15400 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus	Système à courant	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Létal
	CL50		10800 mg/l	96 h	Salmo gairdneri			Étude de littérature
Toxicité aiguë invertébrés	CE50	DIN 38412-11	> 10000 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Létal
	CE50	OCDE 202	18260 mg/l	96 h	Daphnia magna	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Locomotion
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	CE50	OCDE 201	22000 mg/l	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Taux de croissance
Toxicité aiguë autres organismes aquatiques	CE50		71700 mg/l	3 minutes	Tubifex tubifex	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Locomotion
Toxicité chronique poissons	CE50		14536 mg/l	200 h	Oryzias latipes	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
Toxicité chronique invertébré aquatique	NOEC		208 mg/l	2 jour(s)	Daphnia magna			QSAR; Reproduction
Toxicité micro-organismes aquatiques	IC50	OCDE 209	> 1000 mg/l	3 h	Boue activée	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Détermination de la valeur
Toxicité macro-organismes du sol	CL50	OCDE 207	> 1 mg/cm ²	48 h	Eisenia fetida	Valeur expérimentale
Toxicité plantes terrestres	CE50		60 mol/l	7 jour(s)	Triticum aestivum	Éléments de preuve

L'évaluation du mélange est fondée sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

12.2. Persistance et dégradabilité

acétate d'éthyle

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
Autres	69 %	20 jour(s)	Valeur expérimentale

Phototransformation air (DT50 air)

Méthode	Valeur	Conc. radicaux OH	Détermination de la valeur
Autres	75 h		Valeur expérimentale

butanone

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301D : Essai en flacon fermé	98 %; GLP	28 jour(s)	Valeur expérimentale

toluène

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301C : Essai MITI modifié (I)	100 %	14 jour(s)	Valeur expérimentale

Période de demi-valeur sol (t1/2 sol)

Méthode	Valeur	Dégradation primaire/minéralisation	Détermination de la valeur
	2.6 jour(s)		Étude de littérature

méthanol

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
Autres	95 % - 97 %; Consommation d'O ₂	20 jour(s)	Valeur expérimentale

Phototransformation air (DT50 air)

Méthode	Valeur	Conc. radicaux OH	Détermination de la valeur
	17.2 jour(s)		Valeur expérimentale

Biodégradation sol

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
Autres	46.3 % - 53.4 %	5 jour(s)	Valeur expérimentale

Conclusion

Contient (un/des) composant(s) facilement biodégradable(s)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

NOVA STRUCTURE SPRAY

Motif de la révision: 2.2

Date d'établissement: 2009-08-18

Date de la révision: 2016-04-07

Numéro de la révision: 0400

Numéro de produit: 48507

16 / 23

NOVA STRUCTURE SPRAY

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Sans objet (mélange)			

acétate d'éthyle

BCF poissons

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Détermination de la valeur
BCF		30	3 jour(s)	Leuciscus idus	Valeur expérimentale

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
		0.68	25 °C	Données d'essai

butanone

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
OCDE 117		0.3	40 °C	Valeur expérimentale

toluène

BCF poissons

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Détermination de la valeur
BCF		90	72 h	Leuciscus idus	Valeur expérimentale

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
Autres		2.73	20 °C	Valeur expérimentale

méthanol

BCF poissons

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Détermination de la valeur
BCF		< 10	72 h	Leuciscus idus	Valeur expérimentale
		4.5	72 h	Cyprinus carpio	Valeur expérimentale

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
Autres		-0.77		Valeur expérimentale

Conclusion

Ne contient pas de composant(s) bioaccumulable(s)

12.4. Mobilité dans le sol

acétate d'éthyle

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
			Aucun renseignement disponible

Répartition en pourcentage

Méthode	Fraction air	Fraction biota	Fraction sédiment	Fraction sol	Fraction eau	Détermination de la valeur
Mackay, niveau III	51.3 %	0 %	0.27 %	13.3 %	35.3 %	QSAR
Mackay, niveau I	98.47 %	0 %	0 %	0.26 %	1.27 %	QSAR

butanone

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc		1.53	Valeur calculée

méthanol

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
Koc	PCKOCWIN v1.66	1	Valeur calculée

Volatilité (H constante de la loi de Henry)

Valeur	Méthode	Température	Remarque	Détermination de la valeur
0.461 Pa.m ³ /mol		25 °C		

Répartition en pourcentage

Méthode	Fraction air	Fraction biota	Fraction sédiment	Fraction sol	Fraction eau	Détermination de la valeur
Mackay, niveau III	73.3 %		0.02 %	11.1 %	15.6 %	Valeur calculée
Mackay, niveau I	12.5 %	0 %	0 %	0 %	87.5 %	Valeur calculée

Conclusion

Contient composant(s) avec potentiel de mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Motif de la révision: 2.2

Date d'établissement: 2009-08-18

Date de la révision: 2016-04-07

Numéro de la révision: 0400

Numéro de produit: 48507

17 / 23

NOVA STRUCTURE SPRAY

Ne contient pas de composant(s) qui répond(ent) aux critères PBT et/ou vPvB repris dans l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006.

12.6. Autres effets néfastes

NOVA STRUCTURE SPRAY

Gaz à effet de serre fluorés (Règlement (UE) n° 517/2014)

Aucun des constituants connus ne figure sur la liste des gaz fluorés à effet de serre (règlement (UE) n° 517/2014)

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009)

acétate d'éthyle

Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

butanone

Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

toluène

Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1 Dispositions relatives aux déchets

Déchets dangereux selon la Directive 2008/98/CE, comme modifiée par Règlement (UE) n° 1357/2014.

Code de déchet (Directive 2008/98/CE, Décision 2000/0532/CE).

08 01 11* (déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis: déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses). En fonction du secteur et du processus industriels, d'autres codes de déchets peuvent être applicables.

13.1.2 Méthodes d'élimination

Recycler/réutiliser. Traitement spécifique. Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux. Dépôt avec les déchets ménagers n'est pas admis. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

13.1.3 Emballages

Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE).

15 01 10* (emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus).

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Route (ADR)

14.1. Numéro ONU

Numéro ONU	1950
------------	------

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition	Aérosols
------------------	----------

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Numéro d'identification du danger	
Classe	2
Code de classification	5F

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	
Étiquettes	2.1

14.5. Dangers pour l'environnement

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
--	-----

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales	190
Dispositions spéciales	327
Dispositions spéciales	344
Dispositions spéciales	625
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)

Chemin de fer (RID)

14.1. Numéro ONU

Numéro ONU	1950
------------	------

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition	Aérosols
------------------	----------

Motif de la révision: 2.2

Date d'établissement: 2009-08-18

Date de la révision: 2016-04-07

Numéro de la révision: 0400

Numéro de produit: 48507

18 / 23

NOVA STRUCTURE SPRAY

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Numéro d'identification du danger	23
Classe	2
Code de classification	5F

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	
Étiquettes	2.1

14.5. Dangers pour l'environnement

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
--	-----

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales	190
Dispositions spéciales	327
Dispositions spéciales	344
Dispositions spéciales	625
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)

Voies de navigation intérieures (ADN)

14.1. Numéro ONU

Numéro ONU	1950
------------	------

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition	Aérosols
------------------	----------

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe	2
Code de classification	5F

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	
Étiquettes	2.1

14.5. Dangers pour l'environnement

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
--	-----

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales	190
Dispositions spéciales	327
Dispositions spéciales	344
Dispositions spéciales	625
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)

Mer (IMDG/IMSBC)

14.1. Numéro ONU

Numéro ONU	1950
------------	------

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition	Aerosols
------------------	----------

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe	2.1
--------	-----

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	
Étiquettes	2.1

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin	-
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales	63
Dispositions spéciales	190
Dispositions spéciales	277
Dispositions spéciales	327
Dispositions spéciales	344
Dispositions spéciales	959
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Annexe II de Marpol 73/78	Sans objet
---------------------------	------------

Air (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU

Numéro ONU	1950
------------	------

NOVA STRUCTURE SPRAY

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition	Aerosols, inflammable
------------------	-----------------------

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe	2.1
--------	-----

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	
Étiquettes	2.1

14.5. Dangers pour l'environnement

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
--	-----

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales	A145
Dispositions spéciales	A167
Dispositions spéciales	A802
Transport passagers et cargo: quantités limitées: quantité nette max. par emballage	30 kg G

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation européenne:

Teneur en COV Directive 2010/75/UE

Teneur en COV	Remarque
86.80 %	
690.3 g/l	

Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle (Directive 98/24/CE, 2000/39/CE et 2009/161/UE)

Nom de produit	Résorption dermale
Toluène	Peau
Méthanol	Peau

REACH Annexe XVII - Restriction

Contient composant(s) soumis aux restrictions de l'annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

	Dénomination de la substance, du groupe de substances ou du mélange	Conditions de restriction
<ul style="list-style-type: none"> · acétate d'éthyle · butanone · toluène · méthanol 	<p>Substances ou mélanges liquides qui sont considérés comme dangereux au sens de la directive 1999/45/CE ou qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008:</p> <p>a) les classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F;</p> <p>b) les classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10;</p> <p>c) la classe de danger 4.1;</p> <p>d) la classe de danger 5.1.</p>	<p>1. Ne peuvent être utilisés:</p> <ul style="list-style-type: none"> — dans des articles décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur obtenus par des phases différentes, par exemple dans des lampes d'ambiance et des candeliers, — dans des farces et attrapes, — dans des jeux destinés à un ou plusieurs participants ou dans tout article destiné à être utilisé comme tel, même sous des aspects décoratifs. <p>2. Les articles non conformes aux exigences du paragraphe 1 ne peuvent être mis sur le marché. 3. Ne peuvent être mis sur le marché s'ils contiennent un colorant, excepté pour des raisons fiscales, un parfum ou les deux et:</p> <ul style="list-style-type: none"> — s'ils peuvent être utilisés comme combustible dans des lampes à huile décoratives destinées au grand public, — s'ils présentent un danger en cas d'aspiration et sont étiquetés R65 ou H304. <p>4. Les lampes à huile décoratives destinées au grand public ne peuvent être mises sur le marché que si elles sont conformes à la norme européenne sur les lampes à huiles décoratives (EN 14059) adoptée par le Comité européen de normalisation (CEN).</p> <p>5. Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des substances et mélanges dangereux, les fournisseurs veillent à ce que les produits qu'ils mettent sur le marché respectent les exigences suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) l'emballage des huiles lampantes étiquetées avec R65 ou H304 et destinées au grand public porte la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: "Tenir les lampes remplies de ce liquide hors de portée des enfants" et, à compter du 1^{er} décembre 2010, "L'ingestion d'huile, même en petite quantité ou par succion de la mèche, peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales"; b) l'emballage des allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 et destinés au grand public porte, à compter du 1^{er} décembre 2010, la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: "Une seule gorgée d'allume-feu peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales"; c) les huiles lampantes et les allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 et destinés au grand public sont conditionnés dans des récipients noirs opaques d'une capacité qui ne peut excéder un litre, à compter du 1^{er} décembre 2010. <p>6. Au plus tard le 1^{er} juin 2014, la Commission invite l'Agence européenne des produits chimiques à élaborer un dossier, conformément à l'article 69 du présent règlement, en vue de l'interdiction éventuelle des huiles lampantes et des allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 et destinés au grand public.</p> <p>7. Les personnes physiques ou morales qui mettent sur le marché, pour la première fois, des huiles lampantes et des allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 communiquent, pour le 1^{er} décembre 2011, puis sur une base annuelle, à l'autorité compétente de l'État membre concerné des informations sur les produits de substitution pour les huiles lampantes et les allume-feu liquides étiquetés</p>

Motif de la révision: 2.2

Date d'établissement: 2009-08-18

Date de la révision: 2016-04-07

Numéro de la révision: 0400

Numéro de produit: 48507

20 / 23

NOVA STRUCTURE SPRAY

		avec R65 ou H304. Les États membres mettent ces données à la disposition de la Commission.»
· acétate d'éthyle · butanone · toluène · méthanol	Substances classées comme gaz inflammables, catégorie 1 ou 2, liquides inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, matières solides inflammables, catégorie 1 ou 2, substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, ou matières solides pyrophoriques, catégorie 1, qu'elles figurent ou non à l'annexe VI, partie 3, de ce règlement.	1. Ne peuvent être utilisées en tant que substances ou dans des mélanges contenus dans des générateurs d'aérosols mis sur le marché à l'intention du grand public à des fins de divertissement et de décoration comme: — les scintillants métallisés destinés principalement à la décoration, — la neige et le givre artificiels, — les coussins "péteurs", — les bombes à serpents, — les excréments factices, — les mirlitons, — les paillettes et les mousses décoratives, — les toiles d'araignée artificielles, — les boules pantes.2. Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires en matière de classification, d'emballage et d'étiquetage des substances, les fournisseurs veillent à ce que, avant la mise sur le marché, l'emballage des générateurs d'aérosols visés ci-dessus porte d'une manière visible, lisible et indélébile la mention suivante: "Usage réservé aux utilisateurs professionnels."3. Par dérogation, les paragraphes 1 et 2 ne sont pas applicables aux générateurs d'aérosols visés à l'article 8, paragraphe 1, point a), de la directive 75/324/CEE du Conseil.4. Les générateurs d'aérosols visés aux paragraphes 1 et 2 ne peuvent être mis sur le marché que s'ils satisfont aux exigences qui y sont énoncées.
· toluène	Toluène	Ne peut être mis sur le marché, ni utilisé en tant que substance ou dans des mélanges à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % en poids dans les adhésifs et dans les peintures par pulvérisation destinés à la vente au public.

Législation nationale Belgique

NOVA STRUCTURE SPRAY

Aucun renseignement disponible

toluène

Résorption peau	D; La mention "D" signifie que la résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.
-----------------	---

méthanol

Résorption peau	D; La mention "D" signifie que la résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.
-----------------	---

Législation nationale Pays-Bas

NOVA STRUCTURE SPRAY

Identification des déchets (Pays-Bas)	LWCA (Pays-Bas): KGA catégorie 06
Waterbezwaarlijkheid	1

butanone

Huidopname (wettelijk)	H
------------------------	---

toluène

SZW - Liste des substances réprotoxiques (développement)	Susceptible de nuire au fœtus.
--	--------------------------------

méthanol

SZW - Liste des substances réprotoxiques (développement)	Peut nuire au fœtus.
Huidopname (wettelijk)	H

Législation nationale France

NOVA STRUCTURE SPRAY

Aucun renseignement disponible

butanone

Risque de pénétration percutanée	PP
----------------------------------	----

toluène

Risque de pénétration percutanée	PP
----------------------------------	----

méthanol

Risque de pénétration percutanée	PP
----------------------------------	----

Législation nationale Allemagne

NOVA STRUCTURE SPRAY

WGK	1; Classification polluant l'eau basée sur composants selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwVwS) du 27 juillet 2005 (Anhang 4)
-----	---

Motif de la révision: 2.2

Date d'établissement: 2009-08-18

Date de la révision: 2016-04-07

Numéro de la révision: 0400

Numéro de produit: 48507

21 / 23

NOVA STRUCTURE SPRAY

acétate d'éthyle

Schwangerschaft Gruppe	C
MAK 8-Stunden-Mittelwert ppm	Ethylacetat; 400 ppm
MAK 8-Stunden-Mittelwert mg/m ³	Ethylacetat; 1500 mg/m ³
TA-Luft	5.2.5; I
Risiko der Fruchtschädigung	Y; Risiko der Fruchtschädigung braucht bei Einhaltung des Arbeitsplatzgrenzwertes und des biologischen Grenzwertes nicht befürchtet zu werden

butanone

Schwangerschaft Gruppe	C
MAK 8-Stunden-Mittelwert ppm	2-Butanon; 200 ppm
MAK 8-Stunden-Mittelwert mg/m ³	2-Butanon; 600 mg/m ³
TA-Luft	5.2.5
Risiko der Fruchtschädigung	Y; Risiko der Fruchtschädigung braucht bei Einhaltung des Arbeitsplatzgrenzwertes und des biologischen Grenzwertes nicht befürchtet zu werden
Hautresorptive Stoffe	H; Hautresorptiv

toluène

Schwangerschaft Gruppe	C
MAK 8-Stunden-Mittelwert ppm	Toluol; 50 ppm
MAK 8-Stunden-Mittelwert mg/m ³	Toluol; 190 mg/m ³
TA-Luft	5.2.5; I
Risiko der Fruchtschädigung	Y; Risiko der Fruchtschädigung braucht bei Einhaltung des Arbeitsplatzgrenzwertes und des biologischen Grenzwertes nicht befürchtet zu werden
Hautresorptive Stoffe	H; Hautresorptiv

méthanol

Schwangerschaft Gruppe	C
MAK 8-Stunden-Mittelwert ppm	Methanol; 200 ppm
MAK 8-Stunden-Mittelwert mg/m ³	Methanol; 270 mg/m ³
TA-Luft	5.2.5; I
Risiko der Fruchtschädigung	Y; Risiko der Fruchtschädigung braucht bei Einhaltung des Arbeitsplatzgrenzwertes und des biologischen Grenzwertes nicht befürchtet zu werden
Hautresorptive Stoffe	H; Hautresorptiv

Législation nationale UK

NOVA STRUCTURE SPRAY

Aucun renseignement disponible

butanone

Skin absorption	Sk
-----------------	----

toluène

Skin absorption	Sk
-----------------	----

méthanol

Skin absorption	Sk
-----------------	----

Autres données pertinentes

NOVA STRUCTURE SPRAY

Aucun renseignement disponible

toluène

TLV - Carcinogen	Toluene; A4
CIRC - classification	3; Toluene

méthanol

Skin absorption	Skin; Danger of cutaneous absorption
-----------------	--------------------------------------

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est requise.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral de toute phrase H visée aux points 2 et 3:

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H222 Aérosol extrêmement inflammable.
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H301 Toxique en cas d'ingestion.

Motif de la révision: 2.2

Date d'établissement: 2009-08-18

Date de la révision: 2016-04-07

Numéro de la révision: 0400

Numéro de produit: 48507

22 / 23

NOVA STRUCTURE SPRAY

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311 Toxique par contact cutané.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H331 Toxique par inhalation.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes (système nerveux central, yeux (cécité)).
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

(*) = CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG

Substances PBT = des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques

CLP (EU-GHS) Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)

Limites de concentration spécifiques CLP

méthanol	C ≥ 10 %	STOT SE 1; H370	CLP Annexe VI (ATP 0)
	3 % ≤ C < 10 %	STOT SE 2; H371	CLP Annexe VI (ATP 0)

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Les exemplaires antérieurs doivent être détruits. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies et n'est pas responsable des modifications apportées par des tiers. Cette fiche de données de sécurité n'a été établie que pour être utilisée au sein de l'Union européenne, en Suisse, en Islande, en Norvège et au Liechtenstein. Toute utilisation à d'autres pays est à vos risques et périls. L'utilisation de la fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu'énoncées dans votre contrat de licence ou, à défaut, dans les conditions générales de BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. La distribution et la reproduction sont limitées. Consultez le contrat/les conditions mentionné(es) pour de plus amples informations.

Motif de la révision: 2.2

Date d'établissement: 2009-08-18

Date de la révision: 2016-04-07

Numéro de la révision: 0400

Numéro de produit: 48507

23 / 23